

Comité Régional Trame verte et bleue Languedoc-Roussillon Mèze, le 28 septembre 2012

Compte rendu

Installation du Comité régional Trame verte et bleue et lancement officiel de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Ordre du jour

La séance animée par Aurélien Daloz (GIP ATEN) s'est déroulée en trois temps :

- 1 / Enjeux de la TVB et cadre d'élaboration du SRCE Languedoc-Roussillon
- 2 / Témoignages d'acteurs
 - TVB et chasse (FRC et FDC 66)
 - TVB et infrastructures (Vinci)
 - TVB et aménagement (SCoT BT)
- 3 / Échanges avec la salle

Introduction

Avant-propos d'Yves Pietrasanta, Vice-Président de la Région Languedoc-Roussillon

Première région pour la biodiversité, le Languedoc-Roussillon a une forte responsabilité à l'échelle nationale. Le maintien de la biodiversité régionale est un enjeu qui rencontre un fort écho en région, un facteur de développement économique, une ressource pour l'agriculture et un attrait pour le tourisme.

Le Conseil régional se félicite de l'implication des Régions dans la trame verte et bleue. En effet, c'est à cette échelle que l'action peut être efficace et qu'une cohésion doit être recherchée, entre préservation de la biodiversité, développement économique et aménagement d'un territoire sous forte pression démographique. Le Conseil régional est prêt à rencontrer l'ensemble des acteurs concernés pour que l'engagement soit collectif et que la démarche soit pleinement opérationnelle.

Didier Kruger, Directeur DREAL Languedoc-Roussillon

M. Kruger se félicite de l'instauration de deux comités régionaux consécutive qui entérine deux grands temps de la conférence environnementale : l'énergie (SRCAE) et la biodiversité (SRCE).

Le comité régional trame verte et bleue est la première instance de gouvernance de la biodiversité en région. Contrairement au domaine de l'eau, le monde de la biodiversité était assez morcelé. Le SRCE produit de la réflexion sur la TVB se doit par son approche naturaliste et aménagement du territoire apporter organisation et cohérence entre les différents dispositifs existant.

Les objectifs sont :

- La protection voire la restauration de milieux naturels et de la biodiversité dans sa globalité (ordinaire et remarquable) ;
- L'inscription dans les documents de planification (SCOT, PLU) d'éléments prescriptifs ;
- Aider les élus locaux à agir à leur échelle.

Bientôt s'engagera la phase de concertation du SRCE, qui sera suivie par des amendements, une consultation des collectivités et une enquête publique où chacun sera libre de s'exprimer.

Cette introduction s'est achevée par la signature conjointe par l'État et la Région de l'arrêté déterminant la composition du comité régional trame verte et bleue.

Synthèse des présentations

Les présentations sont mises en ligne sur le site de la DREAL Languedoc-Roussillon et prochainement sur le site de la Région Languedoc-Roussillon

1 / Enjeux de la TVB et cadre d'élaboration du SRCE Languedoc-Roussillon

Bernard Delay, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le CSRPN est très attentif aux travaux relatifs à la trame verte et bleue. Un groupe de travail spécifique a donc été créé. Si la notion de trame verte et bleue émerge dans la sphère politique avec le Grenelle de l'environnement (2007), le concept de continuité est ancien. Il est d'ailleurs présent dans la directive cadre sur l'eau de 2000.

Les êtres vivants fonctionnent en populations plus ou moins connectées. Certaines populations sont dites « source », elles ont un accroissement positif. D'autres communautés dites « puits » connaissent une évolution négative. Ces caractéristiques dépendent de nombreux facteurs.

Rompre des continuités, source d'échanges et de brassages peut conduire à la disparition de population, d'où l'importance de préserver voire de restaurer les continuités écologiques.

Ce concept de réseau écologique est valable à toutes les échelles, du local au global.

Le contexte méditerranéen, synthèse des dynamiques naturelles et de l'action de l'homme, nécessite une approche originale, inspirée de l'écologie du paysage. C'est l'ensemble des différents milieux qui doit être préservé, en tenant compte des diversités de situation présente en Languedoc-Roussillon (plaine littorale, arrière pays). Les dynamiques de gestion des milieux n'étant pas immuables, le temps est un facteur

2 / Témoignages d'acteurs

- TVB et chasse (FRC, Laurent COURBOIS et Lucie GILLIOZ et FDC 66)

Le monde de la chasse est très attentif aux besoins des acteurs du territoire. La mise en place de la Trame verte et bleue vise pour la première fois la nature ordinaire. Les liens avec les acteurs ruraux sont donc essentiels, car ils constituent de bons relais avec la population. De plus, ils participent activement au maintien de la biodiversité notamment par la gestion de la faune sauvage et des habitats. Les chasseurs représentent à eux seuls 60 % de ces acteurs. Cependant ils seront attentifs aux dérives réglementaires ou restrictions de pratique. En effet, la complexité et l'inflation des documents stratégiques d'orientations sont perçues comme une menace pour l'activité et sont parfois incompris.

Ainsi, les chasseurs demandent à être associés activement à l'élaboration du SRCE. Ils possèdent plusieurs leviers mobilisables, comme le montre la signature de la Charte Natura 2000 des sites Étang de Maugio par les neuf associations de chasses locales et la mise en place d'un contrat Natura 2000 avec l'association de chasse maritime de l'Étang de l'Or.

- TVB et infrastructures (Vinci, Philippe Chavaren responsable Nature et Paysage, Direction technique de l'infrastructure)

Depuis un certain nombre d'année, les sociétés autoroutières ont pris conscience de l'importance de relier des éléments du territoire coupés par les grandes infrastructures. Ainsi, un programme de requalification en faveur de la biodiversité a été mis en place, issu d'une négociation entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroute. Ce programme bénéficie d'une gouvernance de projet (comité scientifique et technique, opérateurs). Une première phase 2010-2012 s'achève sur la réalisation de 27 projets aboutis. Des passages à grandes et petites faunes, une passe à poisson, des encorbellements, des chantiers expérimentaux, etc. qui disposent tous d'un suivi révélant leur utilisation. Le nouveau programme d'action 2012-2016 concernera 10 nouveaux départements, dont l'Aude. Le SRCE est donc perçu comme « une véritable opportunité et un outil d'aide à la décision, bienvenu pour un projet de territoire partagé ».

- TVB et aménagement (SCoT BT)

Le SCot de Thau a très vite intégré la notion de trame verte et bleue, bien en amont de l'élaboration du SRCE en raison de forts enjeux locaux dépendants de la qualité des milieux. De plus, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau étant déjà compétent en matière de SAGE et de contrat de bassin, est devenu animateur d'un site Natura 2000 et du SCOT de Thau. La trame bleue a été conçue en étroite collaboration avec le SAGE. La trame verte quant à elle a été établie à dire d'experts. Les enjeux présentés dans le Projet d'Aménagement et de développement durable ont été repris dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, mise en œuvre concrète du PADD. L'élaboration de cette TVB s'est appuyée sur les avancées du SRCE. Le SCOT, en reprenant les enjeux du SRCE, s'inscrit dans l'articulation des échelles qui descendra jusqu'au Plan Local d'Urbanisme. La volonté est cependant d'aller plus loin, en engageant en partenariat avec la Région, un « schéma local de cohérence écologique » support de l'action contractuelle.

essentiel. C'est pourquoi l'analyse écologique du territoire doit être croisée à l'analyse socio-économique.

Si l'on distingue souvent la trame bleue et la trame verte, la synergie entre ses deux composantes doit être recherchée.

Jean-Pierre Vigier, Directeur de l'environnement au Conseil régional Languedoc-Roussillon et Jacques Regad, chef du service nature à la DREAL Languedoc-Roussillon.

Le constat d'une artificialisation croissante des sols au détriment des milieux naturels mais surtout des terres agricoles est sans appel. La loi du 3 août 2009, dite « grenelle I », définit la trame verte et bleue (TVB) comme un outil d'aménagement du territoire visant à préserver et restaurer les continuités écologiques. La loi du 12 juillet 2010, dite « grenelle II », instaure les Schémas régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), véritable outil de mise en œuvre de la TVB. Constitués d'une analyse des enjeux régionaux de continuité, d'une cartographie de la TVB et d'un plan d'actions, les SRCE doivent prendre en compte les orientations nationales, les SDAGE et devront être pris en compte par les documents d'urbanisme.

Ces schémas intègrent donc les chantiers de classement des cours d'eau mais permettent aussi d'aller plus loin en positionnant les zones humides comme un enjeu incontournable pour la région Languedoc-Roussillon.

La vision nationale de la TVB reposant sur les notions de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, n'est pas aisée à appliquer en région Languedoc-Roussillon. Le territoire méditerranéen résulte en effet d'une occupation humaine ancienne et présente de grands espaces naturels et semi-naturels (activités extensives). Il convient donc de préserver la mosaïque paysagère et d'analyser les interactions entre les différents milieux.

La TVB présente donc de nombreux avantages socio-économiques :

- le maintien du paysage cadre de vie et de l'attractivité du territoire
- le développement d'activités touristiques, le soutien de l'activité agricole et halieutique
- la gestion des risques naturels (inondations, incendies)
- le maintien des services de régulation

L'ambition régionale est donc d'aboutir à un schéma opérationnel, avec un plan d'action élaboré collectivement et une boîte à outil permettant sa prise en compte (notion d'opposabilité) par les SCOT, PLU et dans les projets d'aménagement du territoire.

Le SRCE est piloté par l'État et la Région, son comité technique comprend notamment les conseils généraux, mais aussi des experts et des scientifiques. Le Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB) composé de 115 membres est l'instance de gouvernance et de consultation. Des ateliers départementaux se tiendront prochainement et seront un lieu de concertation. Suivront des phases de consultation et une enquête publique pour une approbation du SRCE fin 2013.

Échanges avec la salle

Le SRCE prend-t-il en compte les critères de cohérence nationale, les schémas voisins, ce qui existe déjà sur le territoire et les enjeux transfrontaliers ?

Les critères de cohérence nationale sont un point de contrôle impératif qu'il nous faudra respecter.

Les documents infra (SCoT, PLU) devront prendre en compte le SRCE. Il reviendra aux SCOT et aux PLU de décliner localement les recommandations du SRCE. Lors du diagnostic, les travaux déjà existant ont été examinés et souvent capitalisés. La cohérence entre les régions voisines et l'Espagne est assurément à rechercher.

Les représentants du monde agricole souhaitent que l'agriculture soit reconnue comme un facteur de biodiversité. La lutte contre la déprise agricole et l'artificialisation des sols doivent être des enjeux incontournables du SRCE. Le monde agricole s'oppose à la surréglementation et demande une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les zonages, schémas, concertations et décisions. La question des moyens sera posée lors des ateliers départementaux. Une grande pédagogie est conseillée afin d'expliquer le travail réalisé.

Les communes ont besoin d'aménager leur territoire afin de générer des revenus. Y aura-t-il des mesures compensatoires pour les communes ? Le passage aux énergies renouvelables doit bien être pris en compte. Comment justifiez-vous le refus de projets photovoltaïques ?

L'objectif énergie renouvelable est bien présent à nos esprits. Chaque projet a ses particularités, qu'il faut examiner afin d'arriver à un équilibre satisfaisant et viable.

Les documents de gestion des forêts sont largement utilisés par les petits propriétaires. Seront-ils pris en compte dans le SRCE ?

Un groupe spécifique "forêt publique - forêt privée" a été mis en place. Un travail collaboratif est attendu de ce groupe.

Conclusions

Enseignements

Le SRCE est à la croisée de différents domaines, ce qui exige une transparence et une compréhension mutuelle. Certes, des contraintes en aménagement du territoire peuvent émerger de ce schéma pour les SCOT et PLU à travers la notion de "prise en compte", cependant aucune réglementation des usages ne sera produite. L'action se portera plutôt sur le soutien, le maintien et la restauration des activités compatibles avec les continuités écologiques. Le schéma se base sur des données objectives. L'association de naturalistes, de professionnels et d'experts méthodologiques qui échangent sur leurs données et leurs attentes est un gage d'opérationnalité de la démarche.

Quant aux moyens, les co-pilotes ont bien conscience qu'il s'agit d'un point crucial. Il faut également mentionner que les conseils généraux, partenaires de ce projet, ont également des compétences en la matière (ENS). D'autres outils seront à rechercher et à mettre en place afin d'aller vers une fiscalité écologique.

M. Jean-Baptiste GIORDANO, élu au conseil régional du Languedoc-Roussillon.

C'est la participation des acteurs qui donnera de l'ampleur à ce schéma, il était donc naturel de partager nos ambitions avec vous. Nous sommes conscients de la complexité du sujet et de la nécessité d'une transparence sur les orientations portées par l'État et la Région.

L'aménagement durable de la région doit être visé afin de préserver notre territoire. Ceci nécessite la prise en compte des réalités économiques du Languedoc-Roussillon et la cohérence de tous les dispositifs existants. Ce schéma ne sera pas un schéma de spécialistes. L'approche retenue en Languedoc-Roussillon est unique en France et vise à dépasser les attentes nationales. Toutes les échelles seront accompagnées dans leur déclinaison de la TVB. Ce CR TVB doit être le "parlement de la biodiversité", au service de l'aménagement durable. Il se réunira en 2013, suite aux ateliers de concertation, nécessaires pour confronter le schéma avec les réalités du terrain. Pour l'instant, la question des moyens est en suspend, car l'important est d'abord d'arriver à une orientation commune.

En savoir plus :

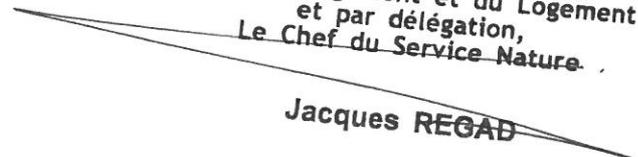
<http://www.trameverteetbleue.fr/>

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-r592.html>

Le Directeur de l'Environnement


Jean-Pierre VIGUIER

**Pour le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
et par délégation,
Le Chef du Service Nature .**


Jacques REGAD